

**I**l y a un an tout juste, nous étions près de 70 élus à nous retrouver à Villegly dans l'Aude, pour créer la nouvelle Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie, en fusionnant nos actions, nos moyens et nos équipes.

**A**insi, nous nous mettons en ordre de marche pour suivre les évolutions des territoires !

**P**our fêter cet anniversaire, nous publions notre nouvelle lettre d'information. Elle est destinée à tous les élus de la Région, propriétaires de forêts ou non, actuels adhérents ou futurs ; à la fois pour connaître nos actions mais aussi pour suivre l'actualité de la filière forêt-bois locale et nationale, et mettre en avant des actions exemplaires menées par les collectivités occitanes.

**C**ette lettre est avant tout un lien que nous souhaitons consolider entre vous et nous, alors n'hésitez pas à nous faire des retours, sur ce que vous aimeriez voir dans les prochains numéros !

**P**our ce premier numéro, nous vous proposons un dossier axé autour d'une thématique de plus en plus présente dans nos débats et nos actions :

### Les coopérations urbain/rural grâce à la filière forêt-bois.

**N**ous vous proposons également plusieurs articles qui font écho à l'ensemble des thématiques que nous traitons à vos côtés, avec nos collectivités adhérentes : **de la mobilisation des bois au développement du bois local dans les constructions de bâtiments publics, en passant par la défense des intérêts des élus.**

**L**es Collectivités forestières Occitanie regroupent près de **720 communes, propriétaires ou non de forêt. Plus de 120 élus administrateurs** définissent, portent et mettent en œuvre nos actions. **Alors rejoignez-nous !**

*Francis CROS*

Président de l'Union Régionale  
des Collectivités forestières Occitanie



**L**e réseau des Collectivités forestières Occitanie a un double rôle : **un rôle politique de représentation** et de défense des intérêts des élus et des collectivités et **un rôle technique d'accompagnement** des collectivités sur la gestion des forêts et l'utilisation du bois.

**L**es élus sont concernés par la filière forêt-bois dans l'exercice de leurs compétences, puisqu'ils sont à la fois :



### DÉFENDRE LES ADHÉRENTS ..... 2

- Gestion des forêts publiques : les élus se mobilisent
- Forêts publiques et régime forestier
- L'avenir de la filière se construit par et pour les territoires

### LE DOSSIER DU NUMÉRO..... 4

- Le lien urbain-rural passe par la filière forêt-bois
- La coopération entre Montpellier Méditerranée Métropole et les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc est lancée
- Des objectifs partagés entre les deux territoires
- Montpellier Méditerranée Métropole présente sa politique de coopération forestière

### ACCOMPAGNER LES PROJETS ET LES TERRITOIRES ..... 6

- Démarches territoriales : l'adaptation de nos outils
- Utiliser le bois en circuits-courts dans la commande publique
- Les missions bois-énergie départementales
- Mise en place du MOUV (Mode Opérateur d'Utilisation de la Voirie communale)

### AGENDA & FORMATION..... 8

*Les élus de la Région ont répondu présent à Villegly pour la création de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie (Octobre 2016)*

Document réalisé par nos soins  
Novembre 2017  
Avec le soutien de :



# Défendre les adhérents

Propriétaire  
de forêt

La forêt publique des Collectivités représente 16% de la forêt française.

Elle pèse pour 22 % sur les ventes de bois.

13% de la forêt de la région Occitanie est composé de forêts publiques des Collectivités, soit 237 000 hectares.

En Occitanie, 1 179 collectivités sont propriétaires de forêts relevant du régime forestier.

## Gestion des forêts publiques : les élus se mobilisent pour faire valoir les spécificités de la forêt en Occitanie !

Le 4 mai dernier à Saint-Jean-de-Védas (34), plus de 60 élus des Communes forestières ont porté la voix de la forêt méditerranéenne, auprès de Dominique JARLIER (FNCOFOR), Président de la Fédération Nationale des Communes forestières et de Christian DUBREUIL, Directeur Général de l'Office National des Forêts (ONF).

Les Communes forestières entendent bien jouer leur rôle dans la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Performances 2016-2020 (signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes forestières) pour la gestion des forêts publiques.

Les négociations menées pour aboutir à un contrat équilibré n'impactant pas les finances communales ont été plus ou moins difficiles. Les engagements du contrat n'apportaient pas les garanties suffisantes au regard des attentes du terrain.

Les élus des Collectivités forestières Occitanie ont beaucoup discuté de la question des frais de garderie, de celle des concessions et de celle concernant la distraction/soumission au régime forestier.



De gauche à droite : O. ROUSSET (ONF), N. BROGLIO (Président COFOR83), D. JARLIER (Président FNCOFOR), C. DUBREUIL (DG ONF), F. CROS (Président COFOR Occitanie), M. GRAMBERT (Président COFOR PACA), M. ALLIES (COFOR34)



Les élus d'Occitanie sont attachés au régime forestier, mais pas à n'importe quel prix !



## Forêts publiques et régime forestier, l'épineuse problématique de la soumission / distraction

Au gré des acquisitions foncières, ou de terrains de parcours qui se sont reboisés le plus souvent naturellement, il existe aujourd'hui des surfaces importantes de forêts publiques où le régime forestier n'est pas appliqué. Une estimation nationale fait état de 300 à 400 000 hectares de forêts de collectivités ou sectionales dans ce cas.

A contrario, de nombreuses communes souhaitent la sortie du régime forestier pour des parcelles n'ayant pas ou plus vocation forestière. Celles-ci avaient été historiquement soumises au régime forestier dans une logique d'augmentation du patrimoine sous gestion ONF.



Nous souhaitons un régime forestier adapté à nos problématiques de terrain !



Dans le cadre des orientations issues de la dernière Loi d'orientation forestière faisant état d'une volonté nationale de mobiliser plus de bois, il a été demandé à chaque Préfet de mettre en place une méthode pour faire relever toute surface forestière publique du régime forestier.

Les Collectivités forestières Occitanie demandent à être associées à chaque étape.



CHARTRE DE LA FORÊT COMMUNALE



### La Charte de la Forêt Communale

Elle régit les relations entre les communes (propriétaires) et l'ONF (gestionnaire).

Sa nouvelle version, issue du COP 2016-2020, a été envoyée à toutes les communes propriétaires en mars 2017.

## En Occitanie, l'avenir de la filière forêt-bois se construit PAR et POUR les territoires

Propriétaire  
de forêt

Aménageur  
du territoire

L'avenir de la filière forêt-bois régional se décide actuellement par l'élaboration de politiques sectorielles (Programme Régional de la Forêt et du Bois et le Contrat de filière), et de politique transversale (SRADDET notamment). Dans ce dernier, la Région et l'Etat ont affirmé leur volonté de s'appuyer sur les territoires d'Occitanie pour mettre en œuvre cette politique régionale.

Les élus des Collectivités forestières d'Occitanie et les élus des territoires forestiers d'Occitanie (territoires de CFT, de PCAET, ayant une entrée filière forêt-bois) partagent totalement cette approche. Ils ont pu le confirmer lors de la rencontre que nous avons organisée le 7 septembre dernier pour échanger sur leurs objectifs et positionnements dans le cadre de l'élaboration des politiques régionales. Ils ont décidé de s'associer pour engager une réflexion commune et de missionner les Collectivités forestières Occitanie pour les représenter auprès des diverses instances forestières régionales.

Les territoires souhaitent être associés et pris en compte dans la définition des objectifs de la filière forêt bois. Par l'approche transversale des élus, les enjeux forestiers en lien avec l'ensemble des enjeux territoriaux sont pris en compte dans une logique d'intérêt général.

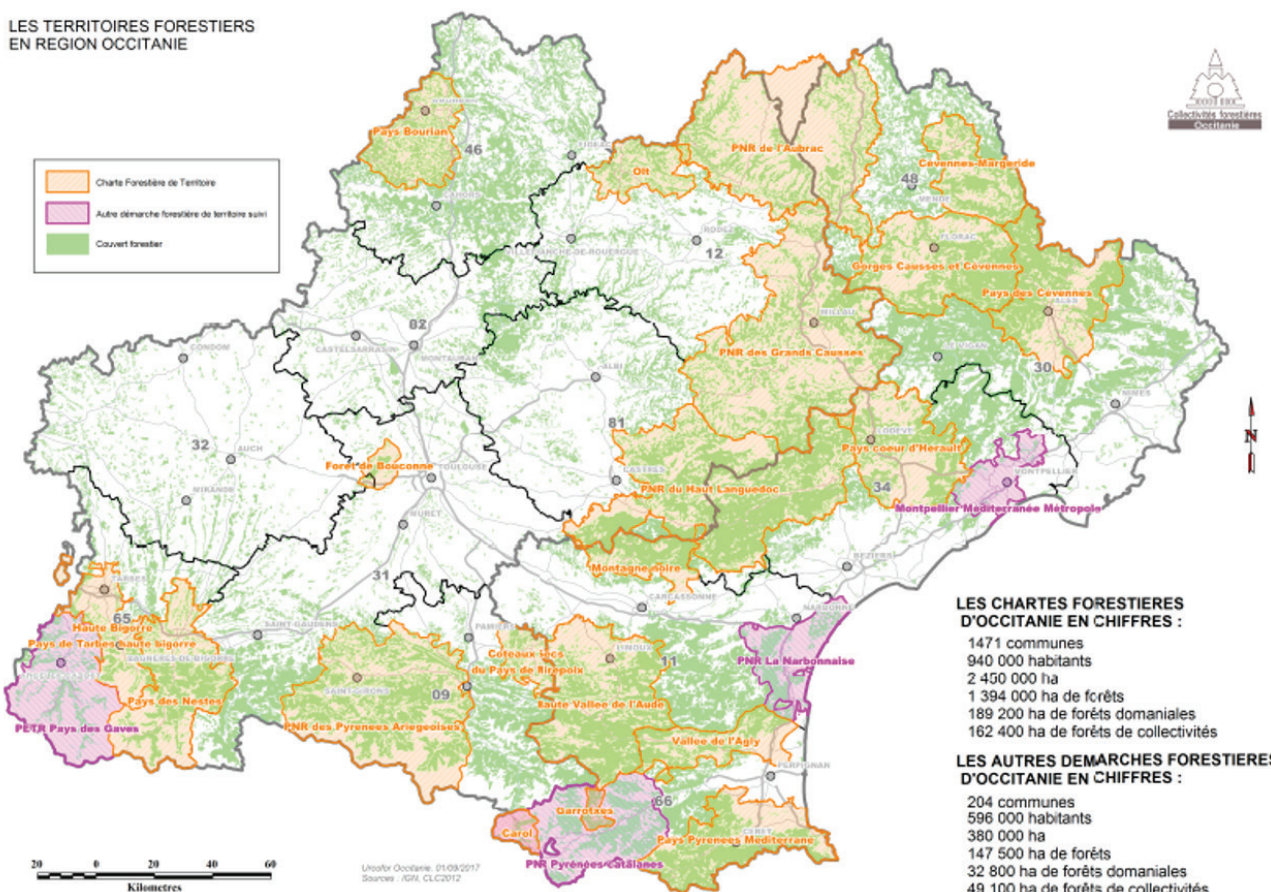
Les objectifs régionaux (transition énergétique, emploi, environnement...) ne pourront être atteints que si les territoires sont des relais de la politique régionale, impliqués et pleinement associés. **De plus, les territoires sont les garants d'une vision cohérente de l'aménagement de l'ensemble du territoire de la Région en complémentarité de l'approche industrielle et économique qui ne se suffit pas à elle seule.**

Daniel BAUX, élu référent «démarches territoriales» aux Collectivités forestières Occitanie représentera les élus des territoires à la Commission Régionale de la Forêt et du bois.

Un courrier, présentant les objectifs et les enjeux défendus par les territoires, va être envoyé à la Région et à l'Etat, avec le but qu'ils soient pris en compte dans le futur Programme Régional Forêt Bois.

Des réunions d'élus représentants ces territoires seront organisées à l'échelle du Massif central et du Massif Pyrénéen, au mois de décembre 2017, afin d'identifier collectivement des actions à mener en faveur des territoires forestiers.

LES TERRITOIRES FORESTIERS  
EN REGION OCCITANIE



# Le dossier du numéro

## Le lien « Urbain - Rural » passe par la filière forêt bois !

**OCCITANIE 2040 : le futur SRADET accorde une place primordiale à la réciprocité**

La loi NOTRe charge les Régions d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET).

« Occitanie 2040 » fixe les « objectifs à moyen et long termes en matière de développement des territoires ».

La stratégie d'Occitanie 2040 se construit autour des défis suivants :

- la promotion sociale
- la réciprocité territoriale
- le rayonnement

Ces derniers se complètent par un défi transversal l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

**Les évolutions territoriales liées à la loi NOTRe entraîne l'apparition de nouvelles intercommunalités, avec des problématiques et des enjeux de plus en plus centrés autour des coopérations Urbain-Rural.**

Ces relations ville-campagne caractérisées par la réciprocité entre territoires urbains, périurbains et ruraux existent déjà même si elles ne sont pas nécessairement identifiées comme telles.

Cette nouvelle organisation interroge sur la place des espaces ruraux et forestiers, dans le développement de tous les territoires.

Les espaces forestiers et ruraux contribuent au maintien d'une économie locale. Ils affirment le rôle environnemental de la forêt, mais aussi sa nécessaire gestion durable, multifonctionnelle et patrimoniale. Le bois, comme matériaux et comme combustible, participe de la transition écologique et énergétique. La multifonctionnalité, en particulier en forêt publique, est au service du développement de tous les territoires, ruraux comme urbains.



## La coopération entre Montpellier Méditerranée Métropole et les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc est lancée !

Grâce à l'accompagnement et l'impulsion des Collectivités forestières Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, s'engagent pour un premier Contrat de Réciprocité Ville-Campagne d'Occitanie pour le développement des filières bois et tourisme.

*Elus de la Métropole et de la Communauté de Communes optent pour le développement de la filière forêt-bois locale, aux côtés du réseau des Communes forestières. Une première en France!*



**Nous souhaitons travailler main dans la main pour que les richesses des uns bénéficient aux besoins des autres ; c'est avant-tout du bon sens !**



**F. CROS, Président des Collectivités forestières Occitanie**

L'amorce de cette coopération a permis de favoriser les échanges entre les élus, administrations et responsables économiques locaux, d'établir un diagnostic commun, et de formaliser des propositions qui constitueront la base de ce partenariat novateur.

Un premier accord de partenariat a été signé. Il acte la volonté partagée de travailler ensemble et de constituer un tremplin pour des actions à la fois innovantes et pérennes en faveur de la forêt et du bois, de l'économie, des emplois et du développement des territoires.

**Les Collectivités forestières sont désormais en ordre de marche pour déployer ce type d'actions sur d'autres territoires en Occitanie.**

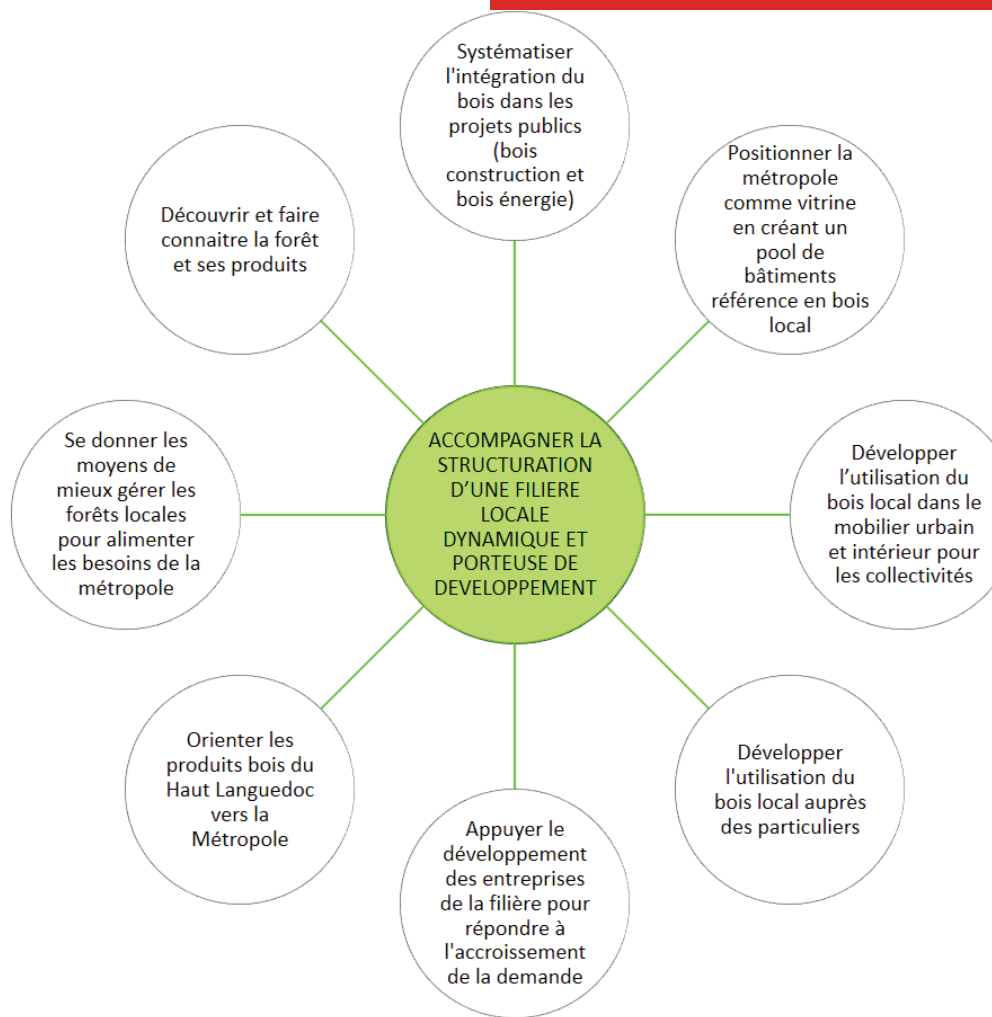
## Des objectifs partagés entre les deux territoires pour faire de la filière forêt-bois un atout de développement local

Dès les premiers échanges entre les élus des deux territoires, il a été acté de coordonner ce contrat de réciprocité autour de trois axes de travail : la filière forêt-bois, le développement touristique et la santé.

Au terme de nombreuses réunions d'échanges, les élus des deux territoires ont mis en avant 8 objectifs stratégiques pour accompagner la structuration locale d'une filière forêt-bois dynamique et porteuse de développement pour tous.

Désormais, il s'agit de définir des actions opérationnelles à réaliser pour atteindre les objectifs fixés.

De la même manière, les territoires échangent actuellement pour déterminer les objectifs liés aux enjeux touristiques et de santé.



## Montpellier Méditerranée Métropole présente sa politique de coopération pour la filière forêt-bois au Congrès National des Communes forestières

Maud BODKIN a présenté le contrat de réciprocité mis en place par Montpellier Méditerranée Métropole et les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc. L'objectif partagé : créer un contrat ville-campagne, « gagnant-gagnant », un principe validé en mars 2017 avec des actions en cours d'écriture. Sur la filière bois, l'objectif est de renforcer l'utilisation du bois local, dans la construction, l'énergie ou le mobilier. La forêt est intégrée, tout comme les espaces ruraux dans la métropole.

**« Montpellier Méditerranée Métropole est la première métropole française à adhérer au réseau des Communes forestières. Avec ce contrat, nous souhaitons développer aussi des actions et des projets pour accompagner la structuration de la filière écoconstruction locale ».**

Francis CROS, président des Collectivités forestières d'Occitanie et initiateur de ce contrat a insisté sur cette volonté politique qui permet, dans la réorganisation territoriale de la France, de créer de nouveaux liens : **« C'est dans la diversité qu'on peut trouver des rapprochements et fédérer ».**



Maud BODKIN, conseillère communautaire de Montpellier Méditerranée Métropole anime la table-ronde sur les liens Urbains-Ruraux, lors du Congrès des Communes forestières, à Paris en octobre 2017.

# Accompagner les projets et les territoires

Démarches territoriales : les Collectivités forestières adaptent leurs outils aux évolutions territoriales

Aménageur  
du territoire

L'INTERCOMMUNALITE EN OCCITANIE

161 EPCI en 2017,  
contre 264 EPCI en 2016,  
soit une réduction de 39%

1 EPCI sur 3  
comprend plus de 30 communes

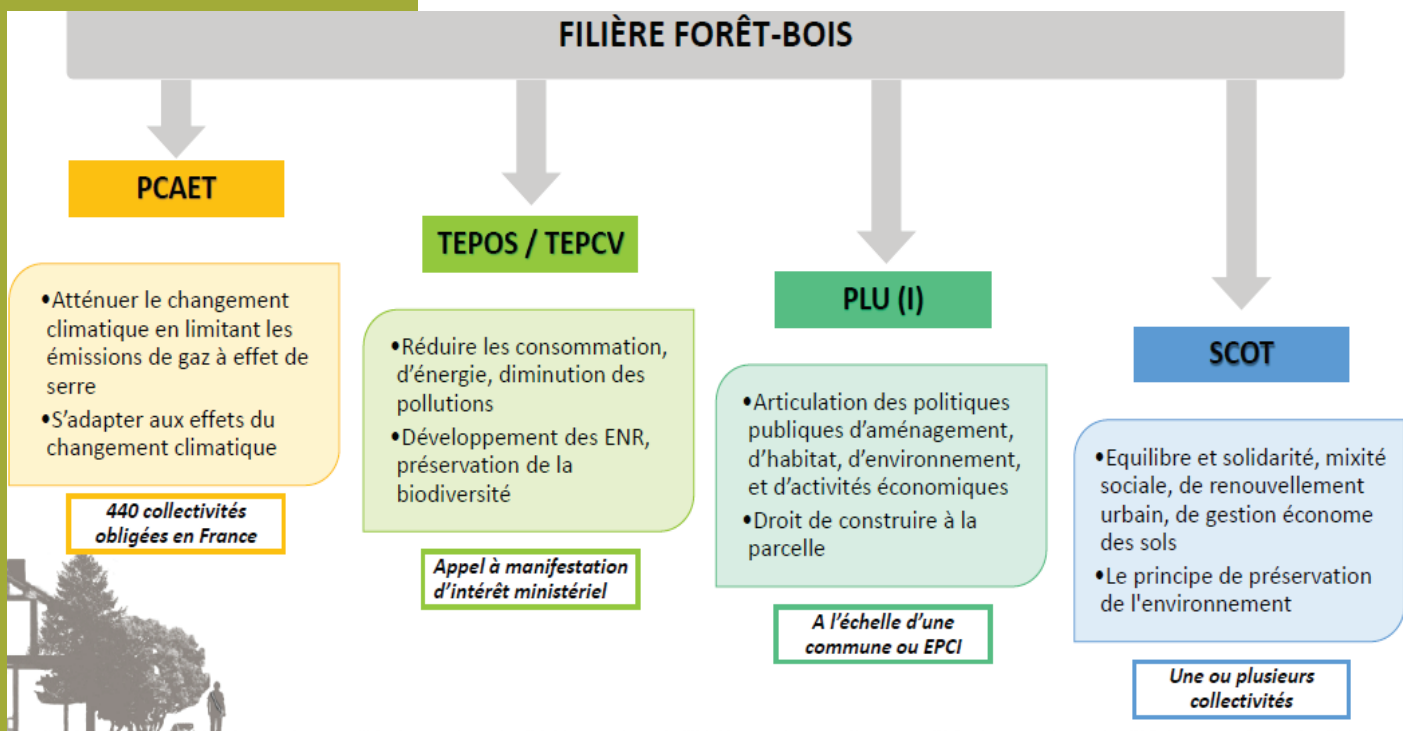
Aujourd'hui, les collectivités sont soumises à d'importantes évolutions de leurs périmètres, et donc de leurs compétences. Les Collectivités forestières adaptent leur stratégie à ces nouveaux enjeux, pour coordonner l'ensemble des actions ayant trait à la forêt, la valorisation du bois et l'économie des territoires.

La stratégie et les actions des Communes forestières se sont bâties autour des démarches territoriales.

Développées par les Communes forestières, les Chartes Forestières de Territoires (CFT) et les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) permettent de mettre en œuvre une stratégie locale ambitieuse pour le développement de la filière forêt-bois.

Aujourd'hui, ces outils ne répondent pas à tous les besoins identifiés par les collectivités. Il est nécessaire de les moderniser pour accompagner l'intégration de la filière forêt-bois dans les politiques publiques territoriales.

**Les nouvelles démarches territoriales doivent s'appuyer sur des outils pour les territoires, associant les enjeux de coopération « Urbain et Rural ».**



Utiliser du bois en circuits courts dans la commande publique, c'est possible!

Le 10 mars dernier, à l'initiative des Communes forestières, une nouvelle association de valorisation des bois s'est créée à l'échelle du Massif central. Elle comprend, outre les élus des Communes forestières, des entreprises, des architectes, des bureaux d'études et de nombreux représentants de la filière. Ses engagements : favoriser les circuits courts, l'économie locale et l'emploi dans les territoires, et ce à travers un nouvel outil : la certification Bois des territoires du Massif central.

**Grâce à cette marque collective de certification adossée à un système de traçabilité à 100 %, il est désormais possible pour les maîtres d'ouvrage publics de spécifier leurs attentes dans les marchés publics, afin de pouvoir utiliser le bois local et soutenir les emplois et les entreprises de nos territoires en toute légalité.**

Propriétaire  
de forêt

Maître  
d'Ouvrage  
de bâtiment

Aménageur  
du territoire



## Les Collectivités forestières Occitanie se positionnent pour animer les missions bois-énergie départementales

À l'été 2017, l'ADEME et la Région Occitanie (gestionnaires des fonds européens) ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le soutien de missions départementales d'animation bois énergie pour les 3 ans à venir.

Nous avons postulé sur 4 départements, dans la lignée des animations bois énergie que nous animons déjà : le Gers, les Hautes-Pyrénées une partie de la Haute-Garonne (notre intervention se fera sur le Comminges, le Pays Sud Toulousain et la Métropole de Toulouse) et l'Hérault.

Le choix a été fait d'un accompagnement plus important en lien avec les 2 grandes métropoles de la Région, toulousaine et montpelliéraine, qui ont un potentiel de consommation plus important.

**Nous sommes encore dans l'attente de la réponse du jury, mais restons confiants pour poursuivre ces actions au bénéfice de l'ensemble des collectivités.**

## Mise en place d'un Mode Opératoire d'Utilisation des Voiries communales, le MOUV

**En Occitanie, la préservation de la desserte forestière est au cœur des enjeux de développement forestiers. Cette préoccupation est d'autant plus importante que l'ensemble des types de voirie est concerné.**

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire et sous l'impulsion des élus locaux, le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Collectivités forestières Occitanie animent une concertation autour de la mise en place d'un mode opératoire d'utilisation des voiries communales par la filière forêt-bois.

La solution passe par une déclaration de chantier uniformisée et systématique, directement auprès des communes concernées, accompagnée par des états des lieux sur les voiries concernées par le ou les chantiers.

Grâce à la mise en place du MOUV, les exploitants s'engagent à remplir un formulaire ad hoc sur un site dédié, prévenant les mairies de leurs futures exploitations forestières, sans limite de taille ou de volume. De leurs côtés, les élus ont un devoir de réponse et d'information vis-à-vis des exploitants (spécificités des chemins, des milieux naturels concernés, des contraintes de circulation,...). Cette méthode expérimentale, qui vise à être déployée largement permet de créer un cadre de discussion, d'identifier les personnes référentes localement pour faciliter les chantiers de mobilisation des bois et de faciliter le dialogue entre les différents acteurs.

**Expérimentée sur le Pays Pyrénées Méditerranée et testée dès novembre 2017, cette méthodologie est en cours de déploiement sur l'Aubrac et le département du Gard.**



### LE BOIS ENERGIE EN OCCITANIE

**614** chaudières automatiques à biomasse solide

**522 400** tonnes de bois par an

**104** approvisionneurs en bois plaquettes

**86** plateformes de stockage

Aménageur du territoire



Desserte forestière dans l'Aubrac

Les Collectivités forestières accompagnent leurs adhérents sur les questions liées à la desserte forestières et aux usages de la voirie.



# Les formations

Pour permettre aux élus de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause, dans le cadre d'une gestion durable des forêts, les Collectivités forestières Occitanie proposent des formations thématiques à destination des élus.

Date	Thème	Lieu
06/12	<b>Valorisation des bois locaux : quels leviers d'actions pour les collectivités ?</b>	Pyrénées-Orientales (Rivesaltes)
08/12	<b>Les conditions de gestion de la forêt communale, échanges avec l'ONF</b>	Pyrénées-Orientales (Prades)
11/12	<b>Les conditions de gestion de la forêt communale, échanges avec l'ONF</b>	Tarn (Fontrieu)
12/12	<b>Obligations Légales de Débroussaillage</b>	Lozère (Florac)
14/12	<b>Obligations Légales de Débroussaillage</b>	Gard (Laudun)
18/12	<b>Les conditions de gestion de la forêt communale, échanges avec l'ONF</b>	Lozère (Mende)

# L'agenda

Date	Thème
24/11	Assemblée générale des Communes forestières de l'Aveyron et présentation de la marque BTMC
05/12	Rencontre des élus des territoires forestiers du Massif Central
07/12	<b>JOURNÉE RÉGIONALE DES ÉLUS à Villegly (Aude)</b> « Changement climatique et gestion des risques : quels rôles pour la forêt ? » <i>INSCRIVEZ-VOUS sur <a href="http://collectivitesforestieres-occitanie.org">collectivitesforestieres-occitanie.org</a></i>
11/12	Rencontre des élus des territoires forestiers des Pyrénées
13/12	Conseil d'administration de la FNCOFOR
18/12	Assemblée générale des Communes forestières de Lozère et présentation de la marque BTMC
17-18/01	Conseil d'administration des Collectivités forestières Occitanie

**7 et 8 juin 2018 - Congrès national  
de la Fédération des Communes forestières  
en Occitanie**



Formation sur la Charte de la Forêt Communale et la commercialisation des bois pour les élus des Hautes-Pyrénées, le 24 octobre dernier.

Une formation vous intéresse ?  
Vous souhaitez vous inscrire ?  
Vous aimeriez bénéficier d'une formation sur votre territoire ?

**CONTACTEZ-NOUS !**

Union Régionale  
des Collectivités forestières  
Occitanie

Les Athamantes n°4  
740, Avenue des Apothicaires  
34 090 MONTPELLIER

[occitanie@communesforestieres.org](mailto:occitanie@communesforestieres.org)

 Follow @communes\_forest

